



Extrait du registre des délibérations

Préfecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-5-6

024 242400752 - 20231109-2023_5_6-DE
Reçu le 15/11/2023

PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 09 novembre 2023

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Pierre de Côte

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
26/10/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DEMARTHON Patrick (suppléant), DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (remplacé par son suppléant P. Démarthon), DOBBELS Michel (pouvoir à I Hyvoz), DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), WARNEZ Fabienne (pouvoir à M. Faure)

Absents : COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Isabelle HYVOZ est désignée secrétaire de séance

Budget annexe développement économique 964 - Régularisation des amortissements et reprises de subventions

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Selon l'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements...), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette par opération d'ordre non budgétaire, Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Pour la partie amortissements :

Les amortissements récupérés suite à la fusion des communautés de communes n'ont pas été retraités au sein de l'actif, et certains comptes présentent alors un suramortissement. Sur le budget annexe économie, les c/2152 et c/21728 ont été trop amortis :

- c/28152, + 390.00 € sur fiche inventaire « divers »
- c/281728, 249.00 € sur fiche inventaire « divers ».

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20231109-2023_5_6-DE
Reçu le 15/11/2023

Pour la partie « correction d'erreurs pour les subventions non reprises des comptes 1312 et 1313 » :

Des subventions n'ont pas fait l'objet de reprises au compte de résultat

- c/13912 333.41 €
- c/13913 333.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le comptable public à mouvementer sur le budget annexe économie, le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire, pour les amortissements des comptes 2152 et 21728.**
 - Débit au c/28152 et crédit au c/1068 pour 390 €
 - Débit au c/281728 et crédit au c/1068 pour 249 €
- **AUTORISE le comptable public à mouvementer sur le budget annexe économie, la compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire, pour correction d'erreurs sur subventions non reprises.**
 - Débit au c/13912 et crédit au c/1068 pour 333.41 €
 - Débit au c/13913 et crédit au c/1068 pour 333.00 €

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

